

Nombre de membres : 34

N°2020-40

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle des Fêtes de Saint-Mathieu sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-cinq septembre deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Chantal Chabot à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Christian Vignerie à Jean Maynard

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Charmes

Objet : Contrat Départemental de Développement Intercommunal. Autorisation donnée à monsieur le Président de signer un avenant avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : aménagement paysager et mise en sécurité de la Voie Verte 2^{ème} tranche.

Monsieur le Président explique que par délibération n°2018/16 en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a choisi de reconnaître comme dossier structurant pour le territoire le projet d'aménagement paysager et de mise en sécurité de la voie verte porté par le SIVU « les Hauts de Tardoire ». Ainsi, une première tranche de travaux à hauteur de 84 421,00 € HT a été présentée pour subventionnement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

A ce jour, le président du SIVU « les Hauts de Tardoire » a sollicité la Communauté de Communes Ouest Limousin pour l'inscription au CDDI afin d'une seconde tranche de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette seconde tranche de travaux se présente ainsi :

Financements	Montants	Pourcentage
Etat (DETR)	3225,00 €	25%
Conseil Départemental (CDDI)	3870,00 €	30%
Autofinancement	5805,00 €	45%
TOTAL	12 900,00 € HT	100%

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'inscription dans le CDDI 2018-2021, de la seconde tranche du projet d'aménagement paysager et de mise en sécurité de la voie verte,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, un avenant au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD